RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni (à titre exceptionnel au regard du contexte sanitaire) à la salle polyvalente de Bréauté sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Étaient présents :
Mme DHERVILLEZ Pascale, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme BROUTE Karine, M. DUPRE Samuel, Adjoints ; Mme CHAPELLE Noëlle, M. LAINNE Jean-Baptiste, Mme HATTON Amélie, M. DELAUNE Valentin, Mme COQUELLE Peggy, M. MANGIN Jérôme, Mme JASSAK Madelyne, M. HEBERT Richard, Mme LEMONNIER Valérie, M. PASCAL Régis.
Mme COQUELLE Peggy a été élue secrétaire de séance.

INTERVENTION DE LA GENDARMERIE SUR SES ATTRIBUTIONS EN MILIEU RURAL (n°1/10-2020)
L'Adjudant PASQUET présente à la nouvelle assemblée le rôle et les attributions de la Brigade de Gendarmerie de Criquetot-l'Esneval, qui comprend également la Gendarmerie d'Etretat et la Gendarmerie de Goderville. Cette brigade est composée de 28 Gendarmes. Les horaires d'ouverture de ces gendarmeries sont les suivants :

- Criquetot l'Esneval ouvert 7 jours sur 7
- Goderville ouvert l'après-midi
- Etretat ouvert lundi, mercredi et samedi.

Des astreintes, comprenant des tournées de nuit, sont organisées avec les horaires suivants : 8 H 14 H / 14 H 19 H / 19 H 8 H.
La Gendarmerie travaille également en collaboration avec les élus pour la mise en place de la participation citoyenne et pour l'établissement d'un diagnostic sur la vidéo-surveillance. La précédente municipalité a adhéré à la participation citoyenne. Des référents sensibilisent les habitants à la vigilance. La Gendarmerie a effectué un diagnostic pour la vidéo-surveillance sur la commune en proposant l'installation de 19 caméras.
La Gendarmerie propose :

- Aux particuliers l'opération Tranquillité Vacances (formulaire à remplir par le particulier en Gendarmerie ou sur internet)
- Aux professionnels des conseils gratuits en tant que Consultant Sureté.

M. MALO remercie les Gendarmes pour l'humanité, dont ils ont fait preuve lors du récent incendie à la Gare et pour la rapidité avec laquelle ils ont résolu une récente affaire de vol dans une habitation de la commune.
L'Adjudant PASQUET confirme la volonté de la Gendarmerie de travailler en collaboration avec les élus. Il distribue à chaque conseiller sa carte avec ses coordonnées.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020 (n°2/10-2020)
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 septembre 2020.

DECISION POUR LE CHOIX D'UN NOUVEL ASSUREUR A COMPTER DU 1 JANVIER 2021 (n°3/10-2020)
Mme DHERVILLEZ rappelle au conseil municipal la décision de renégocier les contrats d'assurance de la commune. Elle précise que l'assureur actuel de la commune est la société AXA de Goderville. Le montant total de la cotisation 2019 s'élevait à 7965 € (pour multirisques, missions collaborateurs et élus, véhicules communaux et matériels espaces verts). Ces contrats ont été dénoncés dans le temps et une mise en concurrence a été lancée. Trois compagnies d'assurances ont été contactées :

- Axa de Goderville

- Groupama
- Aviva de Saint-Romain-de-Colbosc.

Mme DHERVILLEZ précise que la société Aviva n'a pas transmis sa proposition ; puis elle distribue à chaque membre un tableau comparant les propositions de Axa et de Groupama en détaillant les cotisations et les garanties pour chaque contrat.
L'assemblée décide d'assurer les véhicules au tiers puis elle compare les cotisations, les garanties et les franchises. Au tiers, la proposition d'Axa s'élève à 5983 € et celle de Groupama s'élève à 5042 €.
Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec 7 voix pour Axa, 5 voix pour Groupama, 2 abstentions, M. MALO ne prend pas part au vote,
DECIDE de retenir la proposition d'Axa de Goderville d'un montant annuel de 5983 € pour l'intégralité des contrats avec les véhicules au tiers
DECIDE de faire un point dans un an sur le contrat d'Axa
AUTORISE et CHARGE M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau à signer le contrat avec AXA.
Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'article 6161 de la section de fonctionnement du budget 2020.

OFFRES ET DEVIS DE LA SOCIETE AMBRE POUR L'ETUDE SUR LA VIDEO-SURVEILLANCE (n°4/10-2020)

M. MALO et Mme DHERVILLEZ font référence au diagnostic sur la vidéo-surveillance effectué par la Gendarmerie. Ils présentent un devis de la société AMBRE de Mont-Saint-Aignan d'un montant de 2670 € HT concernant l'étude de faisabilité. Cette étude permettra à l'assemblée d'approfondir avant de se positionner sur le choix de la vidéo-surveillance.
Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accepter le devis de la société AMBRE d'un montant de 2670 € HT pour l'étude de faisabilité de la vidéo-surveillance.
Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés au chapitre 011 du budget 2020.

DEVIS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ET DIFFERENTS MATERIELS (DECISION ET DEMANDE DE SUBVENTION) (n°5/10-2020)

Suite à une séance précédente, M. VANDERMEERSCH présente deux devis pour l'achat d'un tracteur neuf avec cabine et accessoires (broyeur, balayeuse, remorque, rampe, ...) , à savoir :

- Ets AUBER de Thietreville tracteur de marque kubota pour un montant total de 56436,67 € HT
- Ets SIMON de Gonneville-la-Mallet tracteur de marque Kioki pour un montant total de 62349 € HT

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'acquérir un tracteur avec cabine et accessoires pour le service espaces verts
DECIDE de retenir le devis des Ets AUBER d'un montant total de 56436,67 € HT
DECIDE de solliciter une subvention auprès du Département de Seine Maritime pour cette acquisition
AUTORISE et CHARGE M. VANDERMEERSCH à signer tout document et effectuer toute démarche pour cet investissement.
Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'article 2188 de l'opération Mobilier Matériel de la section d'investissement du budget 2020.

PRESENTATION ET VOTE SUR UN DEVIS ELECTRIQUE (n°6/10-2020)

M. DUPRE fait suite à la séance du 10 juillet 2020 concernant le changement d'opérateur de la téléphonie et internet de la mairie. Il précise qu'il est nécessaire d'alimenter en réseau la mairie et présente un devis de l'Eurl DURAND de Fécamp d'un montant de 520,03 € TTC.
Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE ce devis électrique de 520,03 € TTC pour l'alimentation en réseau de la mairie.
Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'article 615221 de la section de fonctionnement du budget 2020.

REMBOURSEMENT D'ACHATS DE MANUELS A L'ECOLE HENRI BLANC (n°7/10-2020)

Mme BROUTE informe que, lors de la rentrée scolaire, un enseignant a acheté avec ses propres deniers des manuels scolaires pour ses élèves. Le coût de ces achats s'élève à 80,51 € TTC. Elle demande que ce montant soit remboursé à l'enseignant.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de rembourser à l'enseignant concerné la somme de 80,51 € TTC correspondant à l'achat de manuels scolaires.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget 2020.

DELIBERATION POUR RECHERCHE DE DEVIS POUR L'AIDE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DE REFERENCE DANS LES DOMAINES DE LA SANTE D'HABITAT DU SCOLAIRE SUITE A L'ETUDE REALISEE PAR QUARTIER LIBRE EN FONCTION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU PLUI (n°8/10-2020)

M. MALO fait référence à une réunion du COPIL organisée dans le cadre du PLUI à la communauté de communes Campagne de Caux. Il précise que, selon les directives préfectorales, le nombre d'habitations prévu doit être diminué sur le territoire de Campagne de Caux. Pour la commune de BREAUTE, le nombre d'habitations prévu à environ 110 sera sans doute réduit à environ 80 / 90 habitations. M. MALO précise que les Adjoints et lui-même ont approfondi l'étude établie par Quartier Libre, bureau mandaté par la communauté de communes Campagne de Caux. M. MALO et les Adjoints pensent qu'il est nécessaire d'avoir de l'aide et des conseils pour établir un schéma de référence dans les domaines de la santé, de l'habitat et du scolaire.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE et CHARGE M. le Maire avec les Adjoints d'approfondir ce dossier et de solliciter des devis auprès de bureaux d'études.

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT ET LA POSE DE DEFIBRILLATEUR (n°9/10-2020)

Suite à une séance précédente, M. DUPRE fait référence à l'installation d'un défibrillateur au pôle paramédical et à la Gare. Il présente à l'assemblée une estimation d'un montant de 1800 € par défibrillateur et suggère de solliciter une subvention pour ces acquisitions.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

CHARGE et AUTORISE M. DUPRE à effectuer toutes les démarches et signer les documents afférents aux demandes de subventions pouvant être sollicitées pour l'achat et la pose d'un défibrillateur au pôle paramédical et à la Gare.

PRESENTATION ET VOTE DES RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX (n°10/10-2020)

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire des rapports de la communauté de communes Campagne de Caux suivants :

- Rapport annuel d'activités générales 2019
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des ordures ménagères 2019

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal avec 14 voix pour et 1 abstention

ADOPTE ces deux rapports 2019 de la communauté de communes Campagne de Caux.

VOTE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE 3 ANS AVEC L'ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME POUR LE MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE (n°11/10-2020)

M. MALO informe que l'école privée Notre-Dame est sous contrat d'association avec l'Etat depuis 1983. Il précise que, par délibération du 7 novembre 2018, le conseil municipal a fixé à 450 euros la participation communale aux frais de fonctionnement des élèves de BREAUTE scolarisés en primaire à l'école Notre-Dame. Il demande à l'assemblée de se positionner pour les trois prochaines années tout en signalant que les élèves de la section maternelle âgés d'au moins 3 ans doivent être désormais

inclus. Il évoque une rencontre avec des représentants de l'école Notre-Dame et du Diocèse au cours de laquelle un remboursement partiel par l'Etat a été présenté. Les représentants de l'école Notre-Dame proposent la contribution financière suivante :
* 650 € par élève du secteur primaire
* 750 € par élève du secteur maternel.
Pour l'année scolaire 2020/2021, 33 élèves domiciliés à BREAUTE sont concernés.
Un échange a lieu au sein de l'assemblée.
Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal avec 13 voix pour, 1 membre ne se prononçant pas et 1 voix contre
Considérant que, pour la rentrée scolaire 2020/2021, 33 élèves de l'école Notre-Dame sont domiciliés à Bréauté
DECIDE, pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023, la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame sur la base de :

- 550 € par élève de la commune en classe primaire
- 650 € par élève de la commune en classe maternelle

AUTORISE et CHARGE M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau à signer avec les responsables de l'école Notre-Dame une convention stipulant le montant de la prise en charge.
AUTORISE et CHARGE M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau à effectuer les démarches et signer les documents concernant le remboursement partiel par l'Etat.
Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'article 6574 de la section de fonctionnement des budgets 2021, 2022 et 2023.

VOTE DES TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE (n°12/10-2020)

M. MALO signale que, récemment, la mutualité sociale agricole a demandé à organiser une réunion de ses délégués dans la grande salle polyvalente. Au vu des tarifs en vigueur, la location de la salle est de 180 € pour les conseils administrations. Il informe que ce type de réunion est gratuit dans la salle de Bretteville-du-Grand-Caux et interroge l'assemblée.
Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE de louer la grande salle de la salle polyvalente à tout organisme à but non lucratif moyennant un tarif forfaitaire de 50 € et ce, à compter du 1er novembre 2020.
La présente délibération complète les délibérations du 7 juin 2016, 8 novembre 2016 et du 6 juin 2017.
Les crédits afférents à cette recette seront encaissés au chapitre 70 de la section de fonctionnement du budget annuel.

VOTE D'UNE CONVENTION AVEC SEMINOR (n°13/10-2020)

M. MALO donne lecture d'un courrier de SEMINOR interrogeant l'assemblée sur le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'aire de remisage pour la résidence Les Bosquets. Cette aide de remisage est équipée de deux containers (ordures ménagères et tri sélectif) et est réservée aux locataires de Séminor et aux occupants des habitations privées de la rue des Bosquets.
Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE de renouveler la convention pour la mise à disposition par SEMINOR de l'aide de remisage pour les containers affectés aux ordures ménagères, au tri sélectif et aux cartons. Cette convention est prorogée avec un effet rétrocatif du 1er mai 2020 au 30 avril 2023
AUTORISE M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau à signer tout document concernant le renouvellement de cette convention.

VOTE POUR LA SUPPRESSION DE LA REGIE SUR LE LIVRE « BREAUTE – PAGES D'HISTOIRE LOCALE » (n°14/10-2020)

En 1998, le conseil municipal a créé une régie de recettes pour la vente du livre « Bréauté – Pages d'histoire locale ». Sur les 500 exemplaires édités, 424 ont été vendus. Depuis 2015, les ventes ont énormément diminué car seuls 5 livres ont été achetés par des particuliers. La Trésorerie de Goderville demande à l'assemblée de s'interroger sur la pérennité de cette régie.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de supprimer la régie de recettes créée en 1998 pour la vente du livre « Bréauté-Pages d'Histoire Locale et ce, à compter du 1er novembre 2020.

VOTE POUR LE REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS DE GARDERIE PERISCOLAIRE AU MOMENT DU CONFINEMENT(n°15/10-2020)

Mme BROUTE fait part de réclamations émanant de parents d'élèves sur les frais de garderie périscolaire du mois de mars 2020. Selon la délibération du 9 juin 2020, le tarif de la garderie périscolaire à régler par les parents est un forfait mensuel sans tenir compte du confinement, qui a débuté à la mi-mars. Elle signale que le montant forfaitaire de la garderie de :

- Mars est de 1140 euros (sans tenir compte du confinement)
- La dernière semaine de juin et la 1ère semaine de juillet est de 557 euros

Elle propose à l'assemblée deux possibilités :

- rembourser la moitié du forfait du mois de mars
- ne pas facturer la garderie du mois de juin et juin (correspondant également 2 semaines)

Après en avoir délibéré et voté le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder une exonération de la facture de garderie périscolaire du mois de mars 2020 aux parents d'élèves concernés. Cette exonération correspondra à la période du début du confinement.
CHARGE et AUTORISE M. le Maire ou les Adjoints dans l'ordre du tableau d'établir une annexe à cette délibération comportant la liste nominative des parents d'élèves concernés avec la période d'interruption du mois de mars ;
CHARGE Mme BROUTE de demander l'accord du Comptable de la Trésorerie de Goderville
Les crédits afférents à cette réduction de recette seront inscrits à la section de fonctionnement du budget 2020.

ETUDE ET VOTE SUR UN PROJET DE L'ECOLE HENRI BLANC DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 (n°16/10-2020)

Mme BROUTE fait part d'une demande de l'équipe enseignante de l'école Henri Blanc, qui a le projet de réaliser une fresque représentant les différentes périodes de l'Histoire sur les murs du préau. Cette fresque sera réalisée par des professionnels avec la collaboration des élèves. Le coût de 2 heures de réalisation s'élève à 450 euros. La coopérative scolaire et l'association des Parents d'élèves participeront financièrement à cette réalisation. Le corps enseignant sollicite une participation de la commune.
Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder une subvention de 2000 euros maximum à la coopérative scolaire de l'école Henri Blanc pour participer à la réalisation de cette fresque sur les murs du préau.
Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget 2020.

PRESENTATION DES PREMIERES REFLEXIONS SUR LE PROJET D'UN GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL (n°17/10-2020)

Mme DHERVILLEZ fait un compte-rendu d'une première rencontre organisée avec les Maires des communes de Vattetot-sous-Beaumont, Gonfreville-Caillot, Saint-Maclou-la-Brière et Grainville-Ymauville afin d'entamer une réflexion sur un projet de regroupement scolaire sur la commune de BREAUTE. Elle précise qu'une deuxième rencontre va être prochainement organisée en élargissant aux communes de Bénarville, Angerville-Bailleul et Tocqueville-les-Murs. Ce projet pourrait regrouper 350 élèves. Le coût par enfant intégrera les dépenses de fonctionnement et de l'investissement. Mme COQUELLE attire l'attention sur la nécessité de travailler, dès le départ d'un tel projet, avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

ECHANGE ET DECISION DE NOUVEAUX HORAIRES POUR L'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE (n°18/10-2020)

M. MALO souhaite que les horaires d'ouverture soient les mêmes tous les jours. Il propose :

* lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 9 H 30 à 11 H 30 et de 15 H 30 à 18 H pour la mairie et l'agence postale

* samedi de 9 H 30 à 11 H 30 pour l'agence postale

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE ces horaires susnommés avec une mise en place envisagée en janvier 2021.

PRESENTATION DES CONVENTIONS A ETABLIR AVEC LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES DES LOCAUX ET INSTALLATIONS APPARTENANT A LA COMMUNE (n°19/10-2020)

Mme LEMONNIER informe qu'avec l'aide de l'association départementale des Maires, une convention type a été établie pour la mise à disposition des locaux communaux par des associations. Elle présente la convention établie pour le FCBB concernant l'utilisation de l'ensemble du bâtiment sportif avec les terrains de football. Cette convention comporte la notion de sécurité, la tenue des équipements, l'état des lieux, l'assurance et est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Mme LEMONNIER propose que cette convention soit établie pour chaque association utilisant un local communal.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

PRESENTATION DES INFORMATIONS A PROPOS DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION (n°20/10-2020)

M. DUPRE présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff-2020-0-76141-M3506 et désigné « route de la Voie Romaine » dont le montant prévisionnel s'élève à 127200 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 32350 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter le projet ci-dessus
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 32350 euros TTC
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

M. DUPRE informe que les projets inscrits au SDE76 pour l'année 2021 sont l'éclairage du stade d'entrainement, l'éclairage de la zone de la Flacquaire et du lotissement de la Flacquaire, des bornes de recharge électrique et une prévision pour l'éco-quartier.

PRESENTATION DU POINT D'UTILISATION DES LIGNES BUDGETAIRES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE 2020 (n°21/10-2020)

Mme DHERVILLEZ donne le pourcentage des réalisations :

- Fonctionnement : dépenses 34 % recettes 33 %
- Investissement : dépenses 6 % recettes faible.

COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE (n°22/10-2020)

M. MALO, Mme DHERVILLEZ et M. VANDERMEERSCH signalent que le conseil communautaire concernait principalement l'installation suite au renouvellement des conseils municipaux et la mise en place du règlement intérieur.

DESIGNATION DES CONSEILLERS CANDIDATS POUR PARTICIPER AUX DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA C C CAMPAGNE DE CAUX (n°23/10-2020)

Sur demande de la conférence des Maires de la communauté de communes Campagne de Caux, les propositions du conseil municipal pour intégrer les commissions communautaires sont les suivantes :

- Finances : M. MALO
- Déchets : M. DUPRE, titulaire et Mme BROUTE, suppléante
- Gemapi : M. VANDERMEERSCH, titulaire et M. DELAUNE, suppléant
- Eau et assainissement : M. VANDERMEERSCH, titulaire et M. DELAUNE, suppléant
- Voirie-réseaux : M. VANDERMEERSCH, titulaire et M. MANGIN, suppléant
- Tourisme : M. MALO
- Culture-animations-évènementiel : Mme CHAPELLE
- Développement Economique : Mme DHERVILLEZ
- Equipements et activités sportives : M. PASCAL
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Mme JASSAK, titulaire et Mme COQUELLE, suppléante.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE (n°24/10-2020)

Mme la Sous-Préfète du Havre demande au conseil municipal de nommer deux délégués volontaires pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

- Mme HATTON Amélie est volontaire pour être déléguée titulaire du conseil municipal
- M. HEBERT Richard est volontaire pour être délégué suppléant du conseil municipal.

INFORMATION SUR L'ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GARE ET DE SON QUARTIER ET POINT SUR LES SANITAIRES (n°25/10-2020)

Mme DHERVILLEZ fait part d'une étude rédigée par la communauté de communes Campagne de Caux concernant la Gare et son attraction au niveau économique (avenir des terrains, services, habitat, ...). M. REMONT, Président de la Campagne de Caux, a décidé de créer un groupe de travail et de réflexion sur le devenir de la Gare. M. MALO signale que la Région accepte de construire des sanitaires à la Gare mais ne veut pas gérer leur entretien. Il signale qu'il contacte les communautés de communes limitrophes pour leur demander une participation.

POINT SUR LES DEMANDES DU SDIS EN MATIERE DE PREVENTION INCENDIE (n°26/10-2020)

M. VANDERMEERSCH fait référence à la création d'une réserve incendie de 120 m3 le long de la route de la Voie Romaine. Il précise que cette réserve peut être un bassin ouvert, une cuve enterrée ou une poche souple. Selon le type de réalisation, le coût est de 22000 euros à 25000 euros, la demande de subvention a été effectuée. M. VANDERMEERSCH évoque soit l'achat du terrain soit l'établissement d'une convention pour occupation d'un terrain privé avec pose d'un décompteur sur le compteur à eau existant.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir l'option de la citerne enterrée.

DERATISATION (n°27/10-2020)

M. VANDERMEERSCH informe que la société GDS lui a fourni les informations sur le raticide pouvant être vendu aux mairies. Il demande que chacun réfléchisse sur la mise en place au niveau local.

PRECISION SUR LA CONVENTION AVEC LE CABINET VETERINAIRE (n°28/10-2020)

M. MALO fait référence à la proposition de convention de la clinique vétérinaire de Bretteville-du-Grand-Caux évoquée à la dernière séance. Ce cabinet vétérinaire propose une convention pour la prise en charge des animaux errants blessés accidentés. La décision de l'assemblée ayant été prise à une courte majorité, M. MALO demande si quelqu'un a des éléments nouveaux. Après un échange, Mme JASSAK propose qu'elle va se renseigner auprès d'un autre cabinet vétérinaire.

JOURNEE DE NETTOYAGE DU CIMETIERE DU 24-10-2020 (n°29/10-2020)

Le conseil municipal décide d'organiser un après-midi « nettoyage du cimetière » le samedi 24 octobre prochain à 14 H. L'assemblée fait appel au bénévolat pour l'aider. Des affiches seront apposées et une information sera mise sur le site internet et dans le P'tit Bréautais.

JOURNEE DE PREPARATION DU MARCHE LE 21 NOVEMBRE ET POINT D'AVANCEMENT (n°30/10-2020)

Mme CHAPELLE fait le point sur la préparation du marché de Noël. 50 exposants sont inscrits, des animations avec le Père Noël sont prévus ainsi que des chants de Noël. Elle fait appel au bénévolat. Une journée de préparation est prévue le 21 novembre prochain à 9 H à l'atelier.

AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES (n°31/10-2020)

Mme DHERVILLEZ cite les dernières décisions d'urbanisme. Suite à une réponse négative sur un dossier, elle informe que l'autorisation pourrait être délivrée après approbation du PLUI car la demande sera conforme à la nouvelle règlementation.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (n°32/10-2020)

Mme DHERVILLEZ présente à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de Maitre DUPIF, notaire à Goderville pour la parcelle ZC 68 située 15 route des Champs.
Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas préempter sur la parcelle ZC 68 située 15 route des Champs.

ARRIVEE D'UN CHIRURGIEN DENTISTE (n°33/10-2020)

Mme DHERVILLEZ signale la prochaine installation d'un chirurgien-dentiste à l'ancienne mairie. L'ouverture de son cabinet aura probablement lieu le 15 décembre 2020.

PETIT BREAUTAIS (n°34 /10-2020)

M. DUPRE confie à chaque conseiller le Petit Bréautais pour sa distribution. M. MALO fait part de l'invitation du CSB à son assemblée générale, qui aura lieu le 31 octobre à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.